

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Offre Packagée Bureau + Appartement

Préambule

1°) Définitions

Bénéficiaire : désigne la personne qui bénéficiera de l'offre packagée

Partie(s) : désigne bureaux-equipes.fr et le bénéficiaire

Site : désigne le site <http://www.bureaux-equipes.fr>

2°)

Les prestations présentes sur le site www.bureaux-equipes.fr « Pack Location Bureau + Appartement » sont proposées par les sociétés Sofrapart et Paris Flat Corner.

Chacune des prestations proposées est soumise à des Conditions Générales de Ventes spécifiques.

Sont ici détaillées les Conditions Générales de Ventes de Bureaux-equipes.fr concernant le « Pack Location Bureau + Appartement ».

Le site présente :

Une offre de location de bureaux représentée par SOFRAPART SA au capital de 479 460 € dont le siège social est situé au 76, rue de la Pompe – 75116 Paris, RCS Paris B 326 923 240, représentée par : Monsieur Pierre PARIZIA en qualité de Président du Directoire

Et

Une offre de location d'appartements représentée par PARIS FLAT CORNER SARL au capital de 10 000 € dont le siège social est situé au 58, avenue de Wagram – 75017 Paris France, RCS Paris B 504 886 243, représentée par : Madame Christel SCHEFMANN en qualité de gérante.

Article 1 Modalité de l'Offre Packagée

Les présentes conditions ont pour objet de définir les modalités de l'offre packagée « Location de Bureau + Appartement » par les sociétés SOFRAPART et PARIS FLAT CORNER. Toute souscription à l'offre packagée équivaut de plein droit à accepter sans réserve les présentes conditions.

L'offre packagée est réservée à toute personne physique ou morale.

Article 2 Prix et Conditions de Règlement

1°) Prix

Le prix affiché sur le site est celui en vigueur au moment de la réservation et correspond au prix de la prestation soit HT incluant les frais de réservation.

Bureaux-equipes.fr se réserve le droit d'annuler sans frais toute réservation à tout moment avant la date de la location si le montant payé est inexact.

2°) Conditions de Règlement

Le paiement est à effectuer au moment de la réservation par **Carte Bleue**.

Article 3 Processus de passation de la réservation

1°) Réservation

La procédure de passation des réservations sur le site comporte les étapes suivantes :

Contact téléphonique.

Enregistrement des coordonnées afin d'être identifié et contacter par le service commercial.

Contact du Service commercial pour validation de la réservation par email.

Les réservations ne sont définitives que lorsqu'elles ont été confirmées par le règlement intégral. Aucune réservation ne peut être validée sans que le Bénéficiaire ait préalablement confirmé qu'il accepte les présentes conditions générales de ventes.

Le bénéficiaire réserve directement son offre packagée via le site en contactant le numéro de téléphone prévu à cet effet.

2°) Matérialisation de la Réserve : Bon de Réserve

Un bon de réserve sera systématiquement envoyé au bénéficiaire dès la réserve confirmée. Ce document devra impérativement être présenté à son arrivée.

Le bon de réserve est non remboursable. Il ne peut être cédé ou remboursé. Il doit être utilisé en une seule fois, uniquement pour les réservations qu'il précise.

3°) Modification ou annulation de la réserve du fait du bénéficiaire

Par modification, il faut entendre un changement de date. Tout autre cas sera considéré comme une annulation.

En cas d'annulation : elles devront se faire avant 12 midi TEC (Temps d'Europe Centrale) le jour concerné.

Les réservations **annulées jusqu'à 2 semaines** avant le début du séjour seront remboursées au client à hauteur de 100%.

Les réservations **annulées jusqu'à 1 semaine** avant le début du séjour seront remboursées au client à hauteur de 50% (50% du montant vous sera transféré)

Les réservations annulées moins de 1 semaine avant le début de séjour ne seront pas remboursées au client.

En cas de réserve de plus d'une semaine le montant des semaines suivantes, à partir de la 2^{ème} semaine seront, remboursées dans les conditions indiquées citées ci-dessus.

Article 4 – Indisponibilité, modification ou annulation de la réserve du fait de bureaux-equipes.fr

Un soin particulier est apporté à la tenue à jour des disponibilités. Toutefois, en cas d'indisponibilité exceptionnelle d'une location malgré la confirmation de la réserve faite par bureaux-equipes.fr, le Bénéficiaire sera informé au plus tôt.

Ce dernier pourra au choix :

- trouver avec l'aide de bureaux-equipes.fr une autre date de disponibilité dans le même lieu que celui sélectionné à l'origine,

- trouver avec l'aide de bureaux-equipes.fr une autre prestation de prix équivalent à la date initialement sélectionnée,

- à défaut de choisir l'une de ces solutions alternatives, la réserve sera annulée dans les conditions définies ci-après.

Le Bénéficiaire ne pourra prétendre ni au remboursement de la prestation, ni à une indemnisation de quelque nature qu'elle soit.

En revanche et à défaut de pouvoir proposer une nouvelle location offrant des prestations équivalentes, bureaux-equipes.fr remboursera le montant de la réserve au Bénéficiaire lorsque ce dernier aura été identifié, déduction faite des frais postaux et des frais de dossier.

Article 5 : Assurance

Le Bénéficiaire s'engage à s'assurer contre les risques locatifs dont il doit répondre en sa qualité de preneur (responsabilité civile, incendie, vol, explosion, etc...) et à en justifier dès la **remise des clés**.

Article 6 : Responsabilité

Bureaux-equipes.fr se réserve le droit de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler et cela sans préavis la présente offre packagée, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignent. Aucune responsabilité ne pourra être engagée de ce fait.

En cas de contestation le Tribunal de Commerce de Paris sera seul compétent.